

RESOLUTION NO. _____

Une résolution municipale pour l'établissement d'une politique sur le transport des sables bitumineux à travers Montréal

CONSIDÉRANT QUE la ville de Montréal a déjà appuyé des mesures prises par des villes, des communautés et les gouvernements fédéral et provincial afin de contrer le réchauffement de la planète;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Montréal priorise l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans ses politiques et ses opérations (La Communauté de Montréal, Plan de Développement Durable 2010-2015) ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Montréal a récemment atteint les objectifs du Protocole de Kyoto en réduisant ses émissions de GES 6% par rapport à 1990 ;

CONSIDÉRANT QUE le cycle complet des combustibles fossiles riches en carbone tels que ceux issus des sables bitumineux émet 4 à 5 fois (Institut Pembina) plus de GES que le pétrole conventionnel ;

CONSIDÉRANT QUE, le bitume des sables bitumineux est à la fois plus lourd, plus épais, plus dense et plus difficile à nettoyer que le bitume léger, et que dans le cas d'un déversement le nettoyage s'avèrerait très coûteux (l'incident de Kalamazoo au Michigan en 2010 a coûté près de 1 milliard de dollars et encore n'est pas terminé) ;

CONSIDÉRANT QUE le transport par pipelines et par trains est trop risqué pour traverser des zones d'habitation aussi dense que celles entre North Westover en Ontario et Montréal (L'incident à Lac-Mégantic le 6 de juillet, 2013 a tué 47 personnes et détruit plus de 30 bâtiments au centre-ville. Le nettoyage pourrait durer cinq ans);

CONSIDÉRANT QUE les pipelines traversent de nombreux cours d'eau qui risquent d'être contaminés dans le cas d'un déversement ;

CONSIDÉRANT QUE, l'exploitation des sables bitumineux engendre des impacts environnementaux important dont des dommages permanents à la forêt boréale et l'écosystème de la rivière Athabasca, la contamination des ressources d'eau douce, la production de déchets toxiques détenus dans bassins à ciel ouvert qui fuient et la contamination des habitats naturels ;

CONSIDÉRANT QUE les communautés des Premières Nations ont soulevé des inquiétudes vis-à-vis les taux anormalement élevés de cancers rares chez les populations vivant en aval des sables bitumineux, la non-reconnaissance des droits autochtones et les perturbations de leur mode de vie traditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la négligence, le manque de surveillance, les parti-pris et le non-respect de certaines réglementations ont conduit à des déversements et des fuites, à des pertes de vie, à des impacts importants sur la santé humaine, à des dommages pour l'environnement et à des risques énormes pour la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE, le prix à la pompe ne baissera pas si le Québec obtient son pétrole de l'Alberta au lieu de la mer du Nord, de l'Arabie saoudite ou de l'Afrique (Andrew Leach, Blog 02-11-12)

CONSIDÉRANT QUE, dans l'éventualité où les raffineries de l'est de Montréal et de Lévis soient adaptées pour recevoir le bitume lourd, le nombre d'emplois créés sera minime en comparaison avec le nombre d'emplois qui peut être créé pour développer la filière des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique (Kammen, Université de Californie à Berkeley)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'arrondissement de _____
exprime son opposition à l'inversion proposée de la canalisation 9B d'Enbridge et l'inversion et l'extension proposée de la canalisation Énergie-Est de Trans-Canada;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les efforts soient entrepris dès que possible afin de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles pour que le transport du pétrole dans nos communautés ne soit plus nécessaire;

QU'IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'arrondissement de _____
transmet une copie de cette présente résolution au conseil municipal de la ville de Montréal, l'Assemblée nationale du Québec, la première ministre Pauline Marois, le premier ministre Stephen Harper, le directeur de TransCanada Corporation et le directeur d'Enbridge Pipeline Corporation

Adoptée par le Conseil, ce ____ jour de ____ 2013

Approuvé par moi ____ jour de _____ 2013

(Président du Conseil)

(Maire)